

Formulaire de Candidature

Les ambitions EcoQuartier

Pr ambule

Les questions 1   20 du pr sent dossier de candidature vous invitent   mettre en avant, selon les vingt ambitions « EcoQuartier » propos es par le minist re de l'Ecologie, du D veloppement durable, des Transports et du Logement, les qualit s et les innovations dont vous estimez que vos projets d'Ecoquartier font preuve par rapport   une op ration classique d'am nagement.

Vous devrez donc d crire les actions concr tes mises en place en vous attachant   r pondre aux questions suivantes :

- description concr te de l'action ;
- est-ce que ces actions r pondent aussi   des enjeux territoriaux ?
- quels acteurs, quels partenaires ont  t  mobilis s ?
- quels moyens ont  t  mobilis s ?
- quel mode de gestion a  t  pr vu ?
- est-ce qu'une  valuation est pr vue ?

Les r ponses que vous apporterez seront sous forme de texte libre. Vous aurez  galement la possibilit , dans la partie "Annexes", d'ajouter des documents que vous souhaiteriez joindre   votre dossier et qui contribueront   mettre en avant les qualit s de votre projet.

http://www.ecoquartier2011.developpement-durable.gouv.fr/files/notice_explicative_appel_a_projets_eq2011.pdf>La notice explicative de l'appel   projets « EcoQuartier 2011 » apporte de nombreuses pr cisions et exemples d'actions concernant les vingt ambitions « EcoQuartier ».

D marche et processus

Les questions 1   5, relatives   la "d marche et au processus", vous invitent plus sp cifiquement   mettre en avant en quoi les choix que vous avez fait en mati re de pilotage, de gouvernance, d'association des habitants, de gestion, d' valuation... sont novateurs et ont permis, ou permettront, de mieux faire, de mieux prendre en compte les aspirations de vos concitoyens, de ma triser les co ts, de s curiser juridiquement les proc dures et, in fine, d'atteindre les objectifs que vous vous  tes fix s.

http://www.ecoquartier2011.developpement-durable.gouv.fr/files/notice_explicative_appel_a_projets_eq2011.pdf>La notice explicative de l'appel   projets « EcoQuartier 2011 » apporte de nombreuses pr cisions et exemples d'actions concernant les vingt ambitions « EcoQuartier ».

1 - Piloter et concerter dans une optique de transversalit 

La d marche de quartier durable apporte une r ponse particuli rement adapt e aux besoins des communes du Pays d'Aix pour construire les quartiers de demain et stopper l' talement urbain des derni res ann es. La nouvelle municipalit  de Coudoux a voulu montrer l'exemple en r alisant un op ration de logements et d' quipements publics dans une dent creuse de son centre ancien. D marche particuli rement complexe pour une petite commune de moins de 3500 habitants et qui repr sente un potentiel important de production de logements (88 logements soit 6% du parc) et qui augmentera significativement le nombre de logements locatifs sociaux (de 3   6% avec 31 logements)

Pour ce faire, le Maire, les  lus, aid s par une assistance   ma trise d'ouvrage de la CPA Communaut  du Pays d'Aix pour la d marche quartier durable, ont associ  tous les partenaires de la Commune ( tablissement public foncier, CAUE, techniciens de l' tat, de l'intercommunalit , de la commune, associations d'habitants, des communes foresti res, R gion, am nageur priv , logeurs sociaux...) afin de r aliser en transversalit  le projet le plus important et le plus structurant de la Commune.

Le projet a débuté en 2003 et a été inscrit dans le PADD du PLU de la commune après présentation de plusieurs scénarii et enquête publique.

La maîtrise foncière a été assurée à travers une convention tri partite - Commune - CPA - EPF -

Une partie des terrains ont été acquis à l'amiable, le solde a donné lieu à une procédure de DUP, après enquête publique, puis procédure d'expropriation.

A ce jour le projet est en phase de dépôt du permis de construire.

La nouvelle municipalité a fait le choix de poursuivre ce projet structurant de mixité sociale et fonctionnelle et a décidé de le renforcer en le transformant en projet de quartier durable pour ses habitants et ses riverains et de profiter de la présence d'équipements publics proches (mairie, écoles, cantine...) pour mettre en place un réseau de chaleur avec chaufferie mixte bois/gaz pour limiter l'empreinte énergétique.

A noter que le classement en zone UA et UB a complexifié le projet en interdisant la procédure de ZAC.

2 - Bien situer et définir son projet

Un projet défini dès la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coudoux en mars 2003.

En effet, dans le cadre de la révision du document d'urbanisme,

l'étude de ce projet a développé trois scénarios d'aménagement présentés au comité de pilotage, aux élus de Coudoux, au groupe de travail du PLU, et à la population lors d'une exposition publique. L'avis a été unanime sur un scénario (scénario n°2) répondant le mieux aux objectifs de la commune: favoriser la création de logements diversifiés pour une plus grande mixité sociale, étoffer le centre urbain en créant une centralité autour d'une nouvelle place et le doter de nouveaux équipements pour qu'il puisse répondre aux besoins d'une population croissante.

Les options retenues pour le site de Grand Coudoux ont été ensuite traduites au PLU :

- le zonage a été revu.

- Le plan de masse de cette opération a été inscrit dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au titre des orientations générales d'aménagement ;

- les dispositions particulières de cette opération ont été inscrites au dossier des orientations d'aménagement

Le PLU, après enquête publique, a été arrêté par le Conseil Municipal le 23 Février 2006 et approuvé le 11 septembre 2006.

Ainsi, compte tenu des enjeux, de nombreuses études ont été conduites par l'aménageur, les partenaires institutionnels, un bureau d'Études pour mettre en forme ce projet et définir des options précises d'aménagement.

3 - S'assurer de la faisabilité financière, technique et juridique du projet

La faisabilité financière, technique et juridique du projet s'est opérée par la réalisation d'études réalisées par les spécialistes des partenaires privés (architecte/bureaux d'études) et par la forte mobilisation des institutionnels de ce projet: commune / CPA/ EPF PACA/ ADEME et Région PACA

Pour exemple:

- aspect urbanistique et architectural: études réalisées de concert par l'aménageur privé Ville Nova et le bailleur social Famille et Provence pour une intégration harmonieuse

- espaces publics: études réalisées par un Bureau d'Études spécialisé Villes et Paysages

- réseau chaleur bois: études pré diagnostic et diagnostic réalisées par le Bureau d'études TEP 2 E avec études de faisabilité, d'implantation et de vente de thermie (-5% par rapport à une référence gaz)

- Études financières et juridiques en interne par tous les partenaires publics.

- Mobilisation d'aides financières à travers différents dispositifs

4 - Savoir gérer et évaluer son projet et son quartier

Phase chantier:

En cours de réflexion, mais plusieurs points sont d'ores et déjà identifiés

- excavation des terres de l'immeuble place (# 8000m3), transport des terres sur merlon de terre a proximité (<1 km). Merlon en cours de réalisation pour une protection phonique du village;

- les pierres des murs démolis seront réutilisées sur place

- l'élargissement de l'Avenue de la République par un "mail" permettra de tirer les réseaux hors de la voirie actuelle.

- Coté sud, les oliviers seront transplantés, les travaux de réseaux seront chantier clos sur la nouvelle voirie Rue Vauvenargues

- l'envol des Poussières PM sera suivi

- dans le cadre de l'Observatoire du Bruit en cours de mise en place sur la CPA une balise permanente sera installée

- les riverains participeront à la préparation du chantier et seront invités périodiquement à des réunions de suivi

Gestion du projet:

Une gestion durable de ce projet par la mise en place d'indicateurs, par la maîtrise du coût global d'investissement et de

fonctionnement, par la prise en compte de sa déclinaison de la gestion dans le temps: chaudière à bois, déchets, chantier propre..

Une gestion et une évaluation du projet par la communication:

bulletin, associations, journées de l'environnement, sensibilisation des habitants

Evaluation:

ce projet fait partie d'un projet européen qui a mis en place une évaluation de l'empreinte du projet dans le temps, avec la réalisation d'un atlas d'indicateurs transnationaux. Ainsi 25 indicateurs ont été calculés sur l'ensemble de la Communauté du Pays d'Aix et seront raménés au territoire du projet; (Cf site internet du projet européen CAT MED " Changer les métropoles européennes avec le temps" : [www. catmed.eu](http://www.catmed.eu))

5 - Pérenniser la démarche

au niveau de la CPA

Le quartier durable de Coudoux est une expérimentation au niveau de l'intercommunalité et les avancées seront reprises par d'autres communes. La nouvelle façon de travailler sur ce quartier en transversalité avec une AMO pour la démarche de quartier durable pourra être prise en exemple. L'investissement de tous les acteurs est gage de réussite.

au niveau de la commune

Le portage politique fort du projet et la forte participation des habitants permettra le prolongement de la démarche dans le temps avec la mise en place d'une gestion de proximité étudiée en amont du projet.

au niveau de la Région

Il est soutenu par la Région qui étudie et cofinance sa réalisation . Il sera ainsi présentée aux autres communes de la Région.

Les universités partenaires du projet:

le Centre d'Etudes Juridiques de l'Urbanisme d'Aix en Provence a fait travailler une trentaine d'étudiants sur le projet et suit ses avancées.

L'association des communes forestières 13 et Paca sont parties prenantes du projet pour développer la filière bois énergie et le Plan d'Approvisionnement Territorial de la CPA

Le projet a été présenté par l'EPF au Conseil régional. Le maire de Coudoux a présenté le projet aux journées de l'environnement à Vence (06)

Les responsables du programme IB Med le projet "R+0 !" s'intéresse à notre action. Une visite est programmée fin avril.

Cadre de vie et usages

Les questions 6 à 10, relatives au "cadre de vie et usages", vous invitent à mettre en avant les démarches existantes au sein de l'EcoQuartier visant à la création d'un lieu de vie attractif, portant une identité de quartier valorisante et à l'émergence de modes de vie plus durables et équitables.

Il s'agira de décrire la façon dont votre projet amène à la création d'espaces de vie, de lieux de socialisation et d'échanges, et ce à travers la promotion du vivre-ensemble, de la mixité sociale, ou encore la conception d'un urbanisme et d'un cadre de vie de qualité (espaces publics, confort des logements, etc.) adapté au contexte local et mettant en valeur le patrimoine.

[La notice explicative de l'appel à projets « EcoQuartier 2011 »](http://www.ecoquartier2011.developpement-durable.gouv.fr/files/notice_explicative_appel_a_projets_eq2011.pdf) apporte de nombreuses précisions et exemples d'actions concernant les vingt ambitions « EcoQuartier ».

6 - Promouvoir le vivre-ensemble

Réaliser un nouveau quartier de cette importance en plein centre de la commune nécessite une approche particulière. En effet cette greffe urbaine ne prendra que si les nouveaux habitants s'y sentent bien et participent à la vie de la commune. De même il est impératif que les riverains proches et les Coudoucens considèrent cette réalisation comme un "plus"

La commune a pris de nombreux engagements pour ses habitants.

Elle s'est engagée à fournir des logements accessibles aux ménages qui vivent sur la commune ou qui travaillent au alentours. (Elle n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU mais elle a réalisé des logements sociaux exemplaires ces dernières années et elle prendra sa part des besoins en logements du PLH communautaire en cours de révision.)

Dans le projet se côtoieront des appartements en accession à la propriété, des commerces, un centre médical, des logements sociaux (immeubles ou maisons de ville) en PLUS et PLAI.

La commune s'engage à réaliser des équipements publics pour accompagner ce projet dans un objectif de renouvellement urbain, (nouvelle cantine scolaire, cuisine municipale pour les seniors), de mise en valeur de l'espace public et de création de liens inter générationnels: création d'une place publique, de services de proximité, centre médical, cheminements doux vers les bâtiments publics: écoles et mairie.

Elle étudie également la maîtrise du stationnement (zone bleue, stationnement souterrain) et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PAVE). Avec l'association PEDIBUS de nouveaux itinéraires vers les écoles ont été intégrés. Une piste cyclable, en site propre, est en cours d'étude, elle permettra de relier Coudoux à Velaux distant de 3 km en desservant la salle omnisports intercommunale en cours de construction, le futur Lycée de Velaux et le CES de Velaux.

L'avenue de la République, qui est l'artère principale du village et qui traverse le projet sera calibrée en zone à 30 avec des plateaux surélevés.

Un espace vert a pu être intégré dans la partie sud du projet malgré la surcharge foncière.

La fibre optique sera disponible dans l'ensemble du projet.

Deux cas difficiles ont été pris en compte pour adapter l'offre de logement à leurs besoins spécifiques.

7 - Promouvoir des modes de vie solidaires et responsables

Des modes de vie solidaires et responsables par la promotion et l'accompagnement des actions et propositions suivantes:

- tri sélectif et valorisation des déchets
- borne véhicule électrique,
- études CPA sur l'accessibilité des logements sociaux, en centre ville
- services de proximité
- cheminements doux
- garage à vélo

Le centre médical situé au premier étage pourra être transformé en appartement si nécessaire.

Travail avec le AOT Autorités Organisatrices de Transport (CPA et SMITEEB) pour mettre en place en 2011 le Transport à la Demande et l'extension de la ligne 12 vers la gare SNCF de Rognac et la Gare Routière de Vitrolles. Les liaisons existantes vers la Gare Routière d'Aix sont très efficaces.

8 - Offrir un cadre de vie agréable et sain

Pour la commune qui fait l'effort d'investir dans ce nouveau quartier, il est indispensable de réussir son intégration au reste de la commune. Pour les habitants également, car le sentiment d'insertion sociale et culturelle, l'accès aux commerces et services, la facilité de mouvement sont indispensables à la qualité de vie en ville.

Le nouveau quartier situé en plein centre est à moins de 500 m de tous les services (Mairie, écoles, commerces, club des seniors, église...) Les habitants auront les mêmes avantages que les habitants du centre tout en bénéficiant de logements neufs, construits en BBC et pensés pour que les charges ne soient pas trop importantes, notamment le chauffage où la commune s'est engagée à fournir des thermies au prix du gaz moins 5%.

La nouvelle place publique construite en pied d'immeubles sera le lieu d'échange avec tous les Coudoucens.

La qualité de l'espace public est une préoccupation forte du projet, poussée par la Région Paca. Une étude spécifique est en cours pour finaliser ce point. Les espèces végétales allergènes seront évitées, l'imperméabilisation des sols sera limitée, nous avons prévu:

- des toilettes publiques (difficile à implanter)
- un Distributeur Automatique de Billet
- la collecte des Ordures Ménagères est à l'étude, type de contenant, mode de collecte pour limiter les nuisances sonores

9 - Valoriser le patrimoine local, l'histoire et l'identité du quartier

Le village de Coudoux s' est organisé comme un village-rue, avec une voie principale qui dessert trois hameaux anciens . A l'origine, il s'agissait de hameaux agricoles dépendants de la commune de Ventabren. Mais en 1950, le territoire de Coudoux a été détaché et le village s'est constitué par un développement des lotissements autour des hameaux anciens.

Chaque hameau a conservé ses particularités :

- grandes bastides avec parc ombragé aux côtés de maisons de village et d'anciens corps de ferme au Petit Coudoux,
 - forme de village et équipements publics au Clastriers
 - quelques grandes maisons autour d'un carrefour à 4 voies au Grand Coudoux
- Au sein de ces trois hameaux, la commune conserve des constructions anciennes de qualité souvent accompagnées de parcs et jardins.

Une autre particularité du village est son implantation en gradin qui est très perçue sur la rue centrale car les deux accotements varient d'environ 1m de dénivelé.

Sur l'accotement nord, les maisons s'éloignent de la voie pour conserver un jardin au midi. Des murs soutiennent les terres en bordure de voie.

Sur l'accotement Sud , les maisons sont implantées au ras de la voie pour ne pas perdre de place au Sud.

Le projet "Grand Coudoux" permet donc de traduire le développement historique du village par son accroche autour d'un coeur de centre formé. La préservation du patrimoine ancien (château, maisons, parcs arborés, murs de pierre) n'en sera que mieux valorisée.

Le plateau de Coudoux, au Nord, est inaccessible en été pour cause de risque incendie. La commune procède à des acquisitions foncières pour maîtriser ce risque.

Les bords de l'Arc, au Sud, font l'objet d'un projet d'aménagement intercommunal sur la base d'une Trame Verte et Bleue.

Avec l'aide du CAUE et de la CPA le petit patrimoine fera l'objet de mise en valeur progressive. L'achat d'un pigeonnier proche de l'Église est programmé pour éviter sa destruction et sa transformation en maison de ville.

10 - Intensité, compacité et densité: dessiner un quartier adapté au contexte

Un quartier adapté au contexte:

Soucieux de compléter l'offre de logements mono typée de maisons individuelles par une mixité de formes de types individuels groupés ou petits ensembles collectifs complétant la gamme d'habitat, en location sociale et en accession à coût maîtrisé notamment, la municipalité a souhaité s'engager dans cette opération d'aménagement afin de répondre à la problématique du logement et en vue de conforter le centre village et contrecarrer l'étalement urbain par la densification des dents creuses.

Le site au cœur de la zone U du PLU d'environ 1,2 ha permet de renforcer la centralité du village en reliant deux noyaux urbains anciens situés à l'ouest et à l'est de la commune.

Son emplacement est le plus central à quelques pas de la Mairie et des écoles.

Un règlement PLU adapté au quartier et au contexte puisque le projet se situe en zone UA à forte densité (COS non réglementé) et en zone UB (COS 0.3). Il comptera 86 logements sur environ 12000m² soit 70 logements à l'hectare.

L'intégration à l'existant et au climat méridional est une préoccupation architecturale:

- conservation / reconstruction du mur en pierre "bancaou" le long de l'Avenue de la République
- toit à double pente
- enduits à la texture et aux couleurs du village
- appartements traversants pour une meilleure ventilation

...

Développement territorial

Les questions 11 à 15, relatives au "développement territorial", vous invitent à mettre en avant les actions mises en place au sein de l'EcoQuartier visant à inscrire le quartier dans le fonctionnement territorial et participant à son développement économique, notamment via le recours aux circuits courts de production et de consommation.

Il s'agira de décrire la façon dont les diverses fonctions urbaines (habitat, services, commerces, etc.) sont intégrées au quartier, dans quelle stratégie de développement local économique et social votre projet s'intègre, quelles organisations des flux de transports, classiques ou alternatifs, ont été pensées, ou encore quelles sont les synergies avec les milieux agricoles et naturels de proximité, etc.

[La notice explicative de l'appel à projets « EcoQuartier 2011 »](http://www.ecoquartier2011.developpement-durable.gouv.fr/files/notice_explicative_appel_a_projets_eq2011.pdf) apporte de nombreuses précisions et exemples d'actions concernant les vingt ambitions « EcoQuartier ».

11 - Assurer la mixité fonctionnelle

La mixité fonctionnelle s'opérera par l'aménagement des espaces publics de ce projet:

- création d'une place publique ouverte sur les commerces et services médicaux
- aménagement du stationnement des véhicules
- création de cheminements doux
- accent porté sur l'accessibilité des bâtiments et voies aux personnes à mobilité réduite
- emplacement central favorisant toutes les liaisons et les déplacements à pied vers les bâtiments publics (écoles / mairie/ police municipale / centre aéré/ CCAS / pôle emploi/ foyer des seniors, église..)

12 - Organiser au mieux les déplacements et diminuer la dépendance à l'automobile

Un intérêt particulier est porté au stationnement des véhicules car tout en souhaitant diminuer la dépendance de l'automobile par la création des cheminements doux (Pédibus/ circuit vélo, co-voiturage) il ne faut pas nier et négliger sa présence. Aussi, le Bureau d'études Villes et Paysages a réalisé une étude d'aménagement des aires de stationnements (parkings semi enterrés). La commune mène également une réflexion sur son schéma du flux circulaire tant sur ce projet que sur l'ensemble du territoire.

13 - Promouvoir des modes de déplacement alternatifs et durables

L'accent est mis sur les modes de déplacements doux présents et à venir:

- cheminements doux: la commune dispose d'un Pédibus plébiscité par les enfants et parents d'élèves
- promotion du co-voiturage avec un point relais
- projet de piste cyclable reliant le centre urbain jusqu'aux équipements sportifs de la commune
- promotion des véhicules électriques par la mise en place d'une borne de chargement au centre du projet

14 - Inscrire le projet dans la dynamique de développement local

La commune a délibéré pour rentrer avec l'aide de la CPA et de l'ARPE dans la mise en place d'un agenda 21 sur son territoire. Ayant participé à son élaboration la commune s'est engagée en signant en décembre 2010 la charte du développement durable du Pays d'Aix.

Le déploiement de la fibre optique dans le projet et progressivement dans le village permettra le développement des TIC Technologie de l'Information et de la Communication, nécessaires, en particulier pour le développement du travail à domicile.

15 - Valoriser les relations avec le milieu agricole et forestier

La commune fait partie du massif forestier des 4 Termes, malheureusement ravagés par plusieurs incendies successifs. Par l'intermédiaire du Syndicat de massif dont le Président est le maire de Coudoux, la remise en valorisation est entreprise. La commune par une politique d'acquisition foncière essaye de maîtriser les surfaces nécessaires à une Défense Contre l'Incendie efficace pour le Village.

Coudoux est réputé pour son Vin et son huile d'Olives qui sont classés AOC du Pays d'Aix.

Par sa volonté de mettre en place d'un réseau chaleur bois énergie, la commune au travers du programme "1000 chaufferies bois pour le milieu rural" (partenariat conclu entre les Communes forestières et l'ADEME en 2007 et qui s'inscrit dans le cadre du programme national Bioénergies 2007-2010 piloté par les régions, l'ADEME, les conseils régionaux et certains conseils

généraux), valorisera les relations avec le milieu agricole et forestier

En effet, l'objectif majeur de ce programme est le développement des projets bois énergie en milieu rural par la mise en place d'opérations groupées de plusieurs chaufferies sur un même territoire (pays, communauté de communes, charte forestière de territoire, parc naturel régional, syndicat mixte, etc.), consommant principalement de la plaquette forestière locale. Ceci afin : d'agir en faveur de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique, le bois énergie venant se substituer aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre,

de limiter les distances de transport par l'utilisation de combustible local,

de développer les emplois, notamment dans le milieu rural,

d'utiliser un combustible de qualité assurant un bilan environnemental optimisé,

d'induire sur le long terme des économies pour les collectivités grâce à un approvisionnement organisé à l'échelle du territoire permettant de maîtriser localement le prix du combustible,

d'améliorer le bilan économique de la gestion forestière, dans la mesure où des produits actuellement difficiles à mettre en marché (bois de taillis, petits bois, billons de qualité médiocre, etc.) ou habituellement laissés en forêt (cimes des arbres) sont mobilisés,

d'améliorer la qualité de la gestion forestière en valorisant ces produits de la forêt, le bois énergie permettant ainsi de mener les interventions sylvicoles qui, sans cela, seraient trop coûteuses et ne pourraient être réalisées.

Ressources et Climat

Les questions 16 à 20, relatives à la « préservation des ressources et à l'adaptation au changement climatique » vous invitent à présenter les actions prévues ou réalisées pour encourager un développement de l'EcoQuartier écologiquement responsable et viable.

Il s'agira de décrire la qualité et l'efficacité de votre gestion des ressources renouvelables ou non (eau, énergies, matières premières, sols, etc.), des déchets, mais aussi les actions en faveur de la revalorisation et la préservation de la biodiversité, des milieux naturels, ou encore les démarches concrètes d'anticipation et d'adaptation au changement climatique (prise en compte des risques, réduction des pollutions, etc.).

[La notice explicative de l'appel à projets « EcoQuartier 2011 »](http://www.ecoquartier2011.developpement-durable.gouv.fr/files/notice_explicative_appel_a_projets_eq2011.pdf) apporte de nombreuses précisions et exemples d'actions concernant les vingt ambitions « EcoQuartier ».

16 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique

La Commune et la Communauté du Pays d'Aix adhèrent à ATMO PACA et AIRFOBEP qui sont les deux AASQUA de Paca. Le maire de Coudoux est administrateur de ces deux structures.

La Communauté du Pays d'Aix a développé des outils efficaces d'information rapide d'alerte aux différentes pollutions, en particulier la pollution à l'Ozone.

Les AASQUA sont en mesure de prédire, deux jours à l'avance, les épisodes de pollution sur le territoire du Pays d'Aix.

La CPA a été retenue par l'ADEME pour participer à l'expérience ZAPA Zone d'Actions Prioritaire pour l'Air. Le maire de Coudoux, vice président de la CPA à travers sa délégation "lutte contre le bruit, amélioration de la qualité de l'air" est en charge de ce dossier.

Les rejets de la chaufferie bois respecteront les normes les plus strictes par l'utilisation de bois de qualité et l'installation de filtres limitant les rejets des PM2,5 et PM10. L'émission des gaz à effet de serre du fait de l'utilisation du bois comme combustible de base est ainsi limitée.

Le développement de l'utilisation des véhicules électriques va dans le même sens et explique la présence d'une borne de recharge dans le projet. La municipalité est en cours d'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique.

17 - Optimiser les besoins en énergie et diversifier les sources

Pour ce quartier nous avons privilégié le bois énergie avec la réalisation d'une chaufferie bois pour l'ensemble du quartier. Elle sera gérée par la Commune à travers une régie municipale. Le bois sera de provenance locale CPA et Région.

Pendant les périodes intermédiaires, ou en secours le gaz naturel pourra prendre le relais ou compléter la demande de chauffe. La chaudière bois devant dimensionner de façon à fonctionner en pleine charge pour avoir un bon rendement et une bonne combustion.

Pour les villas non raccordées au réseau de chaleur, la solution gaz a été retenue

La commune s'est attachée les compétences d'un "économiste de flux" qui a pour mission essentielle de réduire notre consommation énergétique en chassant les gaspillages, en nous proposant des investissements intelligents et en diffusant les bonnes pratiques auprès du personnel et de la population. Les éclairages publics seront optimisés.

18 - Assurer une gestion qualitative et économe des ressources en eau

L'eau est précieuse et chère pour les consommateurs. La commune a plusieurs sources en eau: L'eau potable gérée par la Société des Eaux de Marseille, l'eau brut du Canal de Provence en double alimentation Verdon et Durance.

Eau potable: Les habitations seront pourvues de dispositifs pour économiser l'eau dans les parties communes et individuelles.

eau pluviale: la commune a lancé une étude afin de réaliser un schéma global des eaux pluviales. Le quartier privilégiera la perméabilisation des espaces, des noues seront réalisées et des végétaux méditerranéens peu consommateurs en eau plantés.

19 - Utiliser de manière raisonnée les ressources non renouvelables et limiter la production de déchets

La Communauté du Pays d'Aix est compétente en collecte et tri des déchets mais la commune elle-même fait des efforts. Le tri sélectif est en place depuis de nombreuses années et il sera encore amélioré par des conteneurs enterrés. La

Communauté a réalisé une usine de biogaz sur la principale décharge du Pays d'Aix.

Des bacs à compost sont mis à disposition des habitants.

L'aménageur, le logeur social et le promoteur seront tenus de bien choisir leurs matériaux. Le chantier devra être exemplaire dotant qu'il se trouve en centre ville.

20 - Préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville

La nature en ville sera valorisée par de nombreuses plantations sur l' espace public.

Les essences sélectionnées correspondront à une sélection de plantes adaptées aux contraintes climatiques mais également propres au milieu urbain.

La nature des plantations sur l'espace public pourra varier du choix fait pour l'alignement sur voie tout en gardant un esprit d'unité sur la place.

Annexes

21 - Ajoutez ici les documents que vous souhaitez joindre à votre dossier et qui contribuent à mettre en avant les qualités de votre projet sur la dimension "Démarche et processus"

Media 1 : 1 outil management pdf (954 Ko)

Media 2 : Charte eco_maires pdf (199 Ko)

Media 3 : les_indicateurs pdf (3 Mo)

Media 4 : QD_COUDOUX_PRECONISATIONS_29_07 pdf (3.2 Mo)

22 - Ajoutez ici les documents que vous souhaitez joindre à votre dossier et qui contribuent à mettre en avant les qualités de votre projet sur la dimension "Cadre de vie et usages"

Media 1 : le_referentiel pdf (1.2 Mo)

Media 2 : COU-CDC-Plan général pdf (1.6 Mo)

23 - Ajoutez ici les documents que vous souhaitez joindre à votre dossier et qui contribuent à mettre en avant les qualités de votre projet sur la dimension "Développement territorial"

Media 1 : DIAGNOSTICPLHCP2209 pdf (953 Ko)

Media 2 : Charte finale FR pdf (165 Ko)

Media 3 : Orientations d'aménagement pdf (1.2 Mo)

24 - Ajoutez ici les documents que vous souhaitez joindre à votre dossier et qui contribuent à mettre en avant les qualités de votre projet sur la dimension "Préservation des ressources et adaptation au changement climatique"

Media 1 : CAT MED_reduit pdf (4.3 Mo)

Media 2 : zone_bruit_coudoux pdf (455 Ko)

Présentation générale

Présentation du projet

25 - Présentez votre projet

Media 1 : Note de motivation Quartier Durable pdf (682 Ko)

26 - Selon vous, quelle est la thématique prédominante de votre projet?

> 3. Développement local

27 - Vous pouvez préciser ci-dessous une deuxième thématique majeure développée dans le cadre de votre projet

> 2. Vivre ensemble et mixité sociale

28 - Vous pouvez préciser ci-dessous une troisième thématique majeure développée dans le cadre de votre projet

> 2. Qualité du cadre de vie (espaces publics,...)

Annexes générales

Annexes

29 - Ajoutez ici les documents que vous souhaitez joindre à votre dossier et qui contribuent à la bonne compréhension de votre projet

Media 1 : Article du monde sur quartier durable Coudoux pdf (1.5 Mo)

Media 2 : AGIR_REGION_appelaprojet pdf (240 Ko)